7/12/2011 Bordereau n° 2011/71 Case n°62
Enregistrement 500 € Pénalités :
Total liquidé cinq cents euros
Montant reçu cinq cents euros
L'Agente
Ext 902

Car

Direction Générale

Le soussigné,

Lars Olofsson,

Agissant, en sa qualité de Directeur Général, au nom et pour le compte de la société Carrefour, spécialement habilité à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2010, prise en application des dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce,

expose ce qui suit :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2010 sous la 11ème résolution en vue de la réduction du capital social par annulation des actions achetées dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties, le Conseil d'Administration réuni le 30 novembre a décidé de mettre en œuvre l'autorisation sus visée et a conféré tous pouvoirs au Directeur Général en vue de procéder à la réduction du capital social.

Dans la mesure où la Société est propriétaire d'un nombre total de titres ressortant à 25 566 716 actions de 2,5 euros de valeur nominale unitaire et, compte-tenu des délibérations prises et des délégations consenties, le soussigné

décide d'annuler 25 566 716 actions,

constate qu'à la date du 13 décembre 2010, le capital social de la société Carrefour a été réduit de 63 916 790 euros, par annulation de 25 566 716 actions de 2,5 euros de valeur nominale chacune,

et **décide** de modifier ainsi qu'il suit la rédaction de l'article 6 des statuts de la Société

"Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 1 698 340 000 euros. Il est divisé en 679 336 000 actions de 2,5 euros chacune, entièrement libérées.

A Boulogne Billancourt, le 13 décembre 2010

Lars Olofsson
Directeur Général